

CS (Certification de spécialisation)

Arboriste Elagueur

en 1 an

Un diplôme vers l'emploi !

Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 4
N° de fiche RNCP : 31620



Métiers visés et débouchés

ARBORISTE ELAGUEUR.EUSE

Professionnel·le de l'arbre, il·elle réalise tous les travaux d'élagage, d'abattage, de taille (y compris dans les arbres de grande hauteur). Il·elle travaille le plus souvent dans des entreprises du paysage et dans certaines collectivités territoriales proposant un service d'élagage en activité principale.

Objectif

Valider le CS Arboriste Elagueur, Diplôme de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture

Le titulaire du diplôme valide les compétences suivantes :

- ♣ L'arboriste intervient sur l'entretien, la consolidation des végétaux ligneux de plus ou moins grande taille, plantés en isolés, en massif ou en haies. Il·elle est également amené·e à réaliser des opérations d'abattage et démontage notamment de végétaux encombrants ou dangereux pouvant porter préjudice à des tiers ou des biens. Il·elle doit être capable de diagnostiquer l'état de l'arbre, de la haie ou de la plantation sur lequel il doit intervenir. Il·elle doit être en capacité de proposer des solutions d'intervention en anticipant l'impact de son action et en prenant en compte les risques liés à la réalisation du chantier et les contraintes environnementales.
- ♣ Les interventions concernent des opérations de tailles diverses, de consolidation de l'arbre, voire de traitements. Les situations de travail se réalisent en équipes d'au moins deux personnes, capables de se porter assistance mutuellement. Après le chantier, l'élagueur.euse évacue le chantier et traite les déchets, stocke, vérifie et entretient périodiquement les matériels et équipements dans les conditions optimales.
- ♣ Les aspects liés à la sécurité sont primordiaux de part le potentiel de dangerosité des situations de travail.
- ♣ **Poursuite d'études possibles** : Autres spécialisations...

Organisation de la formation

- ♣ Formation d'une durée de **560 h maximum**
- ♣ Date : **entrée en septembre** ou selon les compétences visées et/ou nécessaires
- ♣ **Délai d'accès à la formation** : Au maximum dans les 6 mois qui suivent le début du contrat
- ♣ **Alternance** : 17 semaines de cours au CFA (35 h hebdomadaires) en moyenne et 5 semaines de congés payés par an

Public

Tout public, y compris en situation de handicap, satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme.

Pré-requis d'entrée en formation

- ♣ **Avoir entre 18 et 29 ans**
- ♣ Au-delà de 29 ans possible sous condition : contacter le CFA
- ♣ Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Admission

- ♣ Parcoursup ou dossier de candidature à demander auprès du CFA
- ♣ Tests pratiques de grimpe
- ♣ Entretien individuel avec l'équipe pédagogique (individualisation du parcours possible)

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

✉ cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver

Formation par apprentissage

Modalités pédagogiques

- ♣ Cours en salle - Salle informatique - Centre de ressources
- ♣ Mises en situation professionnelle - Plateaux techniques
- ♣ Sorties pédagogiques - Arboretum - Jardins des ronds
- ♣ Plateau de maçonnerie paysagère - Atelier agroéquipe-ment
- ♣ Accompagnement personnalisé - Tutorat - FAD

Modalités d'évaluation

- ♣ **Certification du diplôme** : Contrôles en cours de formation et épreuves terminales

Contenu de la formation

C1 : Définir une stratégie d'intervention

- C11 : Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
- C12 : Élaborer un plan

C2 : Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail

- C21 - Utiliser des techniques d'accès au houppier
- C22 - Se déplacer dans l'arbre

C3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres

- C31 - Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
- C32 - Réaliser des opérations de suppression

Insertion / Indicateurs

- ♣ Taux de **réussite** aux examens *indisponible**
- ♣ Taux de **satisfaction** *indisponible**
- ♣ Taux d'**insertion professionnelle** *indisponible**
**Première session en 2021*

Frais, salaires et aides

♣ **Formation gratuite** : les coûts de formation sont pris en charge par les Organismes Financeurs de l'Apprentissage (OPCO).

♣ Simulation de la **rémunération et des aides** : alternance.emploi.gouv.fr

♣ Aide possible aux **frais annexes** (hébergement, restauration, premier équipement, permis)

Salaire des apprentis-es (Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti)				
Période d'apprentissage / Âge	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %

Transport / Restauration / Hébergement

- ♣ **Navette** possible entre le lycée de l'Aulne à Châteaulin et Kerliver (17,25 €/semaine) et/ou la gare de Châteaulin et Kerliver (2,65 € pour un trajet par semaine et 5,25 € pour un aller-retour par semaine)
- ♣ Possibilité d'**internat** à Châteaulin avec petit-déjeuner et dîner (21,20 €/semaine)
- ♣ **Demi-pension** = déjeuner possible à Kerliver (28,10 €/semaine)

Accompagnement

- ♣ **Entretien** avec l'équipe pédagogique et **soutien** scolaire
- ♣ **Aménagements** de parcours individualisé
- ♣ **Appui** à la signature du contrat d'apprentissage

Les + de la formation

- ♣ Formation à la conduite de **nacelle 1B et 3B**
- ♣ Sauveteur Secouriste du Travail (**SST**)
- ♣ Préparation physique
- ♣ Formation Grimpeur Sauveteur dans les Arbres (**GSA**)

Accessibilité



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation d'handicap

Contacts

- ♣ Coordonateur.rice de la formation : Pascal BRETON
- ♣ **Secrétariat du CFA** : 02 98 20 00 08

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

📧 cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver